



SAINT-CYR-L'ÉCOLE<sup>®</sup>  
(YVELINES)

Services Techniques  
LB/MG

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023/05/191

**OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement sur le parking de l'Église Sainte-Julitte de Saint-Cyr-l'École à compter du vendredi 12 mai 2023 à 18h jusqu'au samedi 13 mai 2023 à 12h, à l'occasion de la messe de funérailles.**

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.411-8 et R.417-10,

Vu l'organisation de la messe de funérailles à la Paroisse de Saint-Cyr-l'École le samedi 13 mai 2023.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des automobiles est interdit sur le parking de l'Église Sainte-Julitte de Saint-Cyr-l'École à compter du vendredi 12 mai 2023 à 18h jusqu'au samedi 13 mai 2023 à 12h, à l'occasion de la messe de funérailles.

**ARTICLE 2 :** Les barrières de sécurité sont mises en place par le Centre Technique Municipal.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **12 MAI 2023**

Certifié exécutoire  
par notification le :

**12 MAI 2023**



Pour le Maire,

L'adjoint chargé de  
l'Urbanisme, de la Voirie et de  
l'Enfouissement des réseaux

Signé électroniquement par :  
Isidro DANTAS

Le 11 mai 2023